

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès à l'information n° 200818277 - V/Réf. : E-22-0432-4105 - Courriel réponse
Date : 15 février 2023 15:30:00
Pièces jointes : [Avis de recours.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Doc visés.pdf](#)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 12 octobre 2022, concernant le 103, rue Baillargeon à Châteauguay (lot 5 022 291).

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints au présent courriel.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acc@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information de la Montérégie

Direction de l'accès à l'information, de la qualité des services et de l'éthique
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607
Télécopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca

Jean Richard

DATE DE LA VISITE: 1989-01-06

SITE: Numéro:
Région: Montérégie

NOM ET ADRESSE DE LA COMPAGNIE: Adamin Industries Ltd
103, Baillargeon
Châteauguay, Qc
J6J 4Z2

LOCALISATION DU LIEU D'ENTREPOSAGE:

IDEM

QUANTITE: 4 920 litres de solvants inflammables.

COMMENTAIRES: Site où les solvants usés sont entreposés depuis environ quatre (4) ans, dans des conditions qui présentent des défaillances majeures et qui doivent être corrigées de façon prioritaire.

MODIFICATIONS

P/R: Règlement déchets dangereux (RDD)	Règlement modifiant le RDD	Autres correctifs suggérés
<p>Affichage à l'entrée du lieu d'entreposage:</p> <ul style="list-style-type: none"> -nature des déchets entreposés -nom de l'entreprise -nom et numéro de téléphone de l'exploitant du lieu -nom et numéro de téléphone du responsable local -numéro de téléphone d'Urgence Environnement Qc 873-3454 <p>Identification des contenants:</p> <ul style="list-style-type: none"> -nom et numéro du déchet -date d'entreposage <p>Faire transporter par un transporteur autorisé, les déchets dangereux entreposés, dans un lieu autorisé d'élimination, de recyclage, de traitement ou de réutilisation au plus tard un an après le début de leur entreposage.</p> <p>Produire un rapport annuel (annexe V) pour l'année 1988 et le faire parvenir au MENVIQ.</p> <p>Tenir un registre d'inspection et l'inventaire hebdomadaire.</p>		<p>Préparer des plans d'urgence en cas de déversement et d'incendie et les faire parvenir au MENVIQ.</p> <p>Eloigner les débris combustibles (palettes de bois, boîtes de cartons) de l'aire d'entreposage.</p> <p>Installation d'un muret de rétention imperméable ceinturant l'aire d'entreposage pouvant contenir tout déversement accidentel.</p>

Fournir au MENVIQ le plan de tout changement apporté concernant l'entreposage.

L'exploitant doit placer dans chaque aire d'entreposage une affiche indiquant la nature de chaque déchet dangereux, entreposés.

ADAMIN INDUSTRIES

ENTREPOSAGE DE SOLVANTS

- Les barils (24) contiennent des solvants (du toluène et du MIBK)
- Ces barils sont le résultat de 4 années d'opération, donc l'entreposage est illégal (plus d'un an)



IDEM

- Matériaux combustibles à proximité des solvants.
- Barils empilés 3 de haut
- Pas deuret de rétention en cas de déversement.



RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DÉCHETS DANGEREUX

1 - Identification de l'entreprise

Nom de l'entreprise : Adamin industries LTD

Raison sociale (si différente) : _____

Producteur de déchets dangereux : oui non

No. fichier central des entr. (FCE) : _____ No. générateur (MENVIO) : _____
(à l'usage du MENVIO) (à l'usage du MENVIO)

Adresse du lieu d'entreposage : 103 Baillargeon
Châteauguay
CP: J6J-4Z2 Tél.: (514) 692-8255

Adresse postale (si différente) : _____
CP: _____ Tél.: (____) _____

Nom du responsable local, fonction et no. tél. urgence : STEVE I. ADAM
Président Tél.: (514) 692-8255

Présence de BPC : oui non
Autres déchets dangereux : oui non

C.A. pour l'entreposage : oui non
si oui date d'émission (A/M/J) : 19 1 / 1 / N/A

C.C. pour l'entreposage : oui non
si oui date d'émission (A/M/J) : 19 1 / 1 / N/A

Entreposage de BPC depuis (A/M/J) : 19 1 / 1 / N/A
Autres d.d. depuis (A/M/J) : 19 8/1 / - / -

CPC d'une seule provenance : oui non N/A
sinon de combien de provenances : _____
Registre disponible et à jour : oui non N/A

Rapport annuel 87 expédié au MENVIO : oui non

2 - Localisation du lieu

Joindre au dossier une carte topographique (1:20 000) et une photographie aérienne (1:5 000 ou agrandissement correspondant).
Localiser et délimiter le lieu d'entreposage sur ces documents.
Compléter le dossier avec des photographies prises sur place.

Normes de localisation	oui	non	Remarques à l'usage du MENVIO
Dans une plaine de débordement dont la récurrence de débordement est de 100 ans ou moins			✓
Dans un territoire zoné par l'autorité municipale pour des fins résidentielles, commerciales ou résidentielles, ou à moins de 300 mètres d'un tel territoire			✓
A moins de 150 mètres d'un chemin public entretenu par le MTO et à moins de 50 mètres d'un autre chemin public	✓		
A moins de 300 mètres :			
d'un parc ou parc national			✓
d'une réserve écologique			
d'une réserve ou refuge faunique			
d'un parc municipal			✓
d'un terrain de golf			
d'une base de plein air			
d'un centre de ski alpin			✓
d'une plage publique			
d'un plan ou cours d'eau			
d'un immeuble utilisé à des fins résid., relig. ou éducatives			✓
d'une colonie de vacances			
d'un établissement au sens du MSSS			
d'un établissement de transformation de produits alimentaires			✓
d'un établissement hôtelier et restaurant			
d'un terrain de camping et de caravaning	✓		

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DÉCHETS DANGEREUX

Nom entreprise : _____ / Générateur _____

3 - Description générale du lieu

A) Affichage à l'entrée du site ou de l'aire d'entreposage :

- nom de l'entreprise oui inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant oui inadéquat
- nature des déchets entreposés oui inadéquat
- nom et # tél. responsable local oui inadéquat
- # tél. d'urgence Environnement oui inadéquat

D) Sécurité :

- gardiennage oui non
- si oui fréquence permanent heures/jour: 8 1/2
- terrain clôturé, si oui : oui non
- hauteur clôture si < 2m N/A
- état clôture bon inadéquat N/A
- accès verrouillés oui non N/A
- détecteur d'intrusion oui non N/A
- terrain éclairé la nuit oui non
- voies d'accès carrossables en tout temps (y compris l'hiver) oui inadéquat

C) Propreté du terrain adjacent :

- présence de débris combustibles oui non
 - contrôle de la végétation oui non
 - sol souillé par déversements oui non
- Pallettes de bois*
NEIGE

B) Diversion des eaux de surface :

- ouvrage de détournement des eaux de ruissellement provenant des terrains avoisinants (ex.: fosse, surélévation du terrain) : oui non

E) Approvisionnement en eau :

- débit suffisant pour fins d'incendies oui non

F) Type(s) d'entreposage(s) pratiqué(s) :

- Intérieur (bâtiment) oui, nombre : 1 non
- Extérieur : oui, nombre : non
- En tas (vrac) oui, nombre : non
- En conteneur oui, nombre : non
- Dans réservoir souterrain oui, nombre : non
- Dans réservoir hors-terre oui, nombre : non
- En lagune oui, nombre : non

G) Type(s) de déchet(s) entreposé(s) :

- Intérieur (bâtiment) B/C et/ou autres D.D.
- Extérieur : oui, nombre : non
- En tas (vrac) B/C et/ou autres D.D. N/A
- En conteneur B/C et/ou autres D.D. N/A
- Dans réservoir souterrain B/C et/ou autres D.D. N/A
- Dans réservoir hors-terre B/C et/ou autres D.D. N/A
- En lagune B/C et/ou autres D.D. N/A

4 - Mesures de sécurité et d'urgence

A) Plan d'urgence en cas d'incendie :

- Plan d'urgence préparé oui non
- Disponible au HEMVU oui non
- Disponible au Service d'incendies municipal oui non

B) Plan d'urgence en cas de déversement :

- Plan d'urgence préparé oui non
- Disponible au HEMVU oui non
- Équipement sur place : oui non
- Vêtements protecteurs oui non
- Personnel qualifié oui non
- Matériel d'urgence oui non

C) Inspections :

- fréquence des inspections : Nombre de fois/mois —
- Installations —
- Équipements d'urgence —
- État des contenants —
- Équipements de sécurité de détection d'intrusion et d'incendies —
- Extincteurs d'incendies 1 fois par année
- Tenue d'un registre d'inspection oui non

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DECHETS DANGEREUX

5 - Entreposage intérieur (bâtiment)

MP Si plus d'un bâtiment est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par bâtiment devra être rempli.

A) Identification du bâtiment : # : _____
(# de référence sur plan de localisation)

B) Utilisation du bâtiment :

- Uniquement entreposage de D.D. oui non
- Autres utilisations :
- Industrie - Type: EPOXY oui non
- Industrie alimentaire oui non
- Commercial oui non
- Résidentiel oui non
- Edifice public oui non

C) Capacité d'entreposage:

- superficie 10 M2
- volume M3
- poids total D.D. entreposés (abstraction faite des contenants) (20 000kg) > 20 000kg

I) Affichage à l'entrée :

- nom de l'entreprise oui inadéquat
- nom et # tél. de l'exploitant oui inadéquat
- nature des déchets entreposés oui inadéquat
- nom et # tél. responsable local oui inadéquat
- # tél. d'urgence Environnement oui inadéquat

Nom entreprise : _____ / Générateur : _____

E) Caractéristiques du bâtiment :

- année de construction 1984 (Reconstruction)
- type de chauffage Air chaud à l'huile
- isolation thermique oui non
- matériaux de construction :
- charpente Bois Métal Béton Maçonnerie
- murs Bois Métal Béton Maçonnerie
- toiture Bois Métal Béton Maçonnerie
- plancher Bois Métal Béton Maçonnerie

F) Etat du bâtiment (corrections nécessaires) :

- charpente oui non
- murs oui non
- toiture oui non
- plancher oui non

G) Caractéristiques du plancher :

- plancher entouré d'un murét formant un bassin en cas de fuite oui non
- présence de drains / ouvertures si oui, scellés oui non
- plancher imperméabilisé avec revêtement résistant oui non

H) Ségrégation des déchets :

- présence de plus d'un type de déchet oui non
- ségrégation des déchets :
- par conteneurs oui non N/A
- par murs et portes coupe-feu oui non N/A

I) Élévation des déchets :

- hauteur empilements d'passe 2 barils ou l'équivalent oui non

J) Systèmes de sécurité :

- accès verrouillé oui non
- détecteur d'intrusion oui non
- détecteur thermique oui non
- détecteur de fumée oui non
- détecteur de gaz oui non

les détecteurs présents sont reliés à un poste d'alarme surveillé en permanence :

- détecteur d'intrusion oui non
- détecteur thermique oui non N/A
- détecteur de fumée oui non
- détecteur de gaz oui non N/A

les détecteurs suivants sont reliés à un système automatique de contrôle de la ventilation et d'extinction d'incendies :

- détecteur thermique oui non
- détecteur de fumée oui non
- détecteur de gaz oui non

K) Système d'extinction d'incendies :

- gicleurs à eau oui non
- gicleurs à mousse oui non
- système à gaz inerte oui non

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DÉCHETS DANGEREUX

6 - Entreposage extérieur en tas (vrac)

NB Si plus d'une aire d'entreposage en tas est utilisée à un même lieu, un feuillet par aire devra être rempli.

A) Identification de l'aire : # : _____
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

-aire clôturée	oui	non
-si oui, hauteur clôture	> 2m	< 2m
-état clôture	bon	inadéquat
-accès verrouillé	oui	non
-affichage indiquant nature des déchets	oui	non
	inadéquat (précisez)	

C) Caractéristiques de la plate-forme :

-présence d'une plate-forme	oui	non
-plate-forme en béton	oui	non
-murét formant un bassin protégé des eaux de ruissellement	oui	non
-plancher imperméable :		
-revêtement imperméabilisant	oui	non
-présence de fissures	oui	non
-présence de drains	oui	non
-si oui, drains scellés	oui	non

D) Recouvrement du tas :

-Abri avec toit imperméable	oui	non
-Membrane imperméable	oui	non

Nom entreprise : _____

7 - Entreposage extérieur dans conteneur

NB Si plus d'un conteneur est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par conteneur devra être rempli.

A) Identification du conteneur : # : _____
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

-accès verrouillé	oui	non
-affichage indiquant nature des déchets	oui	non
	inadéquat (précisez)	

C) Type de conteneur :

-capacité	_____ M ³	
-entièrement en acier	oui	non
-joints soudés en continu	oui	non
-fond imperméable	oui	non
-cuvette de rétention de fuites	oui	non
-entièrement peint :		
-à l'extérieur	oui	non
-à l'intérieur	oui	non
-installé sur des blocs d'au moins 20 cm de haut	oui	non
-muni d'un système de ventilation	oui	non
-transportable par camion ou train	oui	non

#Générateur : _____

8 - Entreposage dans réservoir souterrain

NB Si plus d'un réservoir est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par réservoir devra être rempli.

A) Identification du réservoir : # : _____
(# de référence sur plan de localisation)

B) Sécurité :

-accès verrouillé	oui	non
-affichage indiquant nature des déchets	oui	non
	inadéquat (précisez)	

C) Type de réservoir :

-année d'installation	_____	
-capacité	_____ L	
-matériel	acier	fibres
-double paroi	oui	non
-protection cathodique	oui	non

D) Type de tuyauterie :

-double paroi	oui	non
-protection cathodique	oui	non
-dispositif anti-débordement	oui	non

E) Installation :

-sur dalle de béton	oui	non
-sur argile (au moins 1 m)	oui	non

F) Détection de fuites :

-prise de niveaux (registre)	oui	non
-enregistrement en continu	oui	non
-puits d'observation	nombre : _____	

RAPPORT D'INSPECTION - ENTREPOSAGE DE DÉCHETS DANGEREUX

9 - Entreposage dans réservoir hors terre

NB Si plus d'un réservoir est utilisé pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par réservoir devra être rempli.

A) Identification du réservoir : 1 : _____
(# de référence au plan de localisation)

B) Sécurité :

-aire clôturée	oui	non
-si oui, hauteur clôture	> 2m	< 2m
-état clôture	bon	inadéquat
-accès verrouillé	oui	non
-affichage indiquant nature des déchets	oui	non
	inadéquat (précisez) _____	

C) Type de réservoir :

-année d'installation	_____
-capacité	_____ L
-sous-abri	oui non
-entièrement peint à l'extérieur	oui non
-protection cathodique	oui non
-dispositif anti-débordement	oui non

D) Installation :

-sur dalle de béton	oui	non
-bassin de retenue imperméable de volume suffisant en cas de rupture	oui	non

E) Détection de fuites :

-prise des niveaux (regintre)	oui	non
-enregistrement en continu	oui	non
-puits d'observation	nombre :	_____

Nom entreprise : _____

10 - Entreposage dans lagune

NB Si plus d'une lagune est utilisée pour l'entreposage dans un même lieu, un feuillet par lagune devra être rempli.

A) Identification de la lagune : 1 : _____
(# de référence au plan de localisation)

B) Sécurité :

-aire clôturée	oui	non
-si oui, hauteur clôture	> 2m	< 2m
-état clôture	bon	inadéquat
-accès verrouillé	oui	non
-affichage indiquant nature des déchets	oui	non
	inadéquat (précisez) _____	

C) Type de lagune :

-année de mise en place	_____
-lagune compartimentée	oui non
-si oui, nombre de compartiments	_____
-double système de membrane étanche	oui non
-système de détection de fuites	oui non
-système de récupération de fuites	oui non

D) Installation :

-ouvrage de détournement des eaux ruisselées avoisinantes	oui	non
-ouvrage de retenue de débordements	oui	non

E) Détection de fuites :

-puits d'observation	nombre :	_____
----------------------	----------	-------

#Générateur : _____

11 - Attestations

Date de l'inspection (A/M/J) : 1989/01/06

Personne rencontrée : STEVE J. ADAM

Poste occupé : Président

Signature : [Signature]

Inspecteurs du MENVIO : Jean Richard

Directions : Régionale de la Montérégie

Signatures : [Signature]



RAPPORT D'INSPECTION - ANNEXE A - IDENTIFICATION DES BPC ENTREPOSES

Feuillet no. : /

Nom de l'entreprise :

IFCE :

No. générateur :

Type d'unité	Nombre d'unités	Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début (A/M/J)	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc. :	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc. :	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc. :	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							
Type de d'unité		Etat physique du déchet	Endroit d'entreposage	Type d'entreposage	Présence de bacs	Quantité par contenant	Concentration en BPC	Quantité totale de BPC	Date de début	Quantité ajoutée/mois	Etat des unités
Condensateur		Liquide	Intérieur	Bâtiment	oui	Kg :	<50ppm	Kg :	19 / /	Kg :	Bon
Transformateurs		Boue		Conteneur			50-500ppm				Passable
Barils		Sol	Extérieur	En tas	non	L :	500ppm-40%	L :		L :	Fuites
Autres		Autres		Lagune			40% +				
				Rés. hors-terre		M3 :	Conc. :	M3 :		M3 :	
				Rés. souterrain							

Rapport d'inspection - annexe B Identification des déchets dangereux entreposés

(remplir 1 feuille pour chaque déchet dangereux)

Identification du déchet connu Déchet identifiable selon l'annexe I du RDD oui
 (Toluène, Hexane 4-Méthyl-Pentanone-2)
 inconnu Si oui, no.: _____ ↳ MIBK non

No. de déchets du MENVIQ (si connu) _____

Nature et caractéristiques du déchet

Etat physique Caractéristiques (encercler)

Solide	<input type="checkbox"/>	Inflammable: <u>oui</u> non
Liquide	<input checked="" type="checkbox"/>	Corrosif : oui <u>non</u>
Boue	<input type="checkbox"/>	Comburant : <u>oui</u> non
Gaz	<input type="checkbox"/>	Explosif : oui <u>non</u>
		Radioactif : oui <u>non</u>
		pH < 2.0 : oui <u>non</u>
		pH > 12.5 : oui <u>non</u>

Nocivité: Le déchet contient-il un ou des contaminant(s) visé(s) à l'annexe III du RDD en concentration excédant les normes? Oui ___ Non ___ inconnu

Toxicité: Présence d'un ou des contaminant(s) visé(s) à l'annexe IV? Oui ___ Non ___
 Si oui, préciser le(s) contaminant(s). inconnu

Entreposage et inventaire

Date du début de l'entreposage 1984/1/1
 A M J

Endroit d'entreposage extérieur
 intérieur

Type d'entreposage pour le déchet

Bâtiment	oui (barils)
Conteneur	_____
En tas (barils compris)	_____
Lagune	_____
Réservoir hors terre	_____
Réservoir souterrain	_____

Présence de bac Oui ___ Non

Quantité par contenant

Kg	_____
L	<u>205</u>
M3	_____

Nombre de contenant 24

Quantité totale

Kg	_____
L	<u>4920</u>
M3	_____

Quantité ajoutée par mois

Kg	_____
L	<u>100</u>
M3	_____

Etat des contenants (barils ou conteneur ou réservoir)

Bon Passable Fuites

Longueuil, le 13 mars 1989

Adamin Industries Inc.
103, rue Baillargeon
Chateauguay (Québec)
J6J 4Z2

A l'attention de M. Steve I. Adam

Objet: Avis de correction

Messieurs,

Lors d'une visite effectuée le 6 janvier 1989, à votre site d'entreposage de déchets dangereux de Chateauguay, des représentants de notre ministère ont constaté des infractions au Règlement sur les déchets dangereux.

Vous trouverez ci-joint une fiche synthèse vous mentionnant les correctifs à apporter selon le Règlement sur les déchets dangereux, en vigueur depuis le 15 octobre 1985, et selon les dispositions des amendements apportés audit Règlement par le décret 1314-88 du 14 septembre 1988.

Les correctifs se rapportant au Règlement sur les déchets dangereux en vigueur depuis le 15 octobre 1985 sont inscrits dans la colonne "P/R: Règlement déchets dangereux". Ces normes sont applicables depuis le 15 octobre 1985 et doivent être respectées sans aucun délai.

Les nouvelles normes prescrites par les amendements du 14 septembre 1988 sont décrites dans la colonne "Règlement modifiant le RDD".

Si votre site ou votre bâtiment d'entreposage contient plus de 20 000 kilogrammes de résidus inflammables réactifs ou contenant du chlore, nous vous rappelons que vous deviez, et ce depuis le 14 novembre 1988:

Munir le lieu d'entreposage d'un système de détection de chaleur et de fumée relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme et ce, conformément à l'article 21.1 dudit règlement;

Installer dans tout bâtiment et sur toute clôture qui entoure le lieu d'entreposage un système de détection d'intrusion relié à un poste extérieur de contrôle d'alarme et ce, conformément aux articles 21.1 et 21.2 dudit règlement.

...2

De plus vous devriez, d'ici le 14 mars 1989, procéder à l'installation d'un système d'extinction automatique d'incendie.

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux correctifs demandés sans quoi votre dossier sera transmis à notre Service juridique afin que les mesures prévues par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. chap.Q-2) soient entreprises contre vous.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec monsieur Claude Thouin au numéro suivant 646-1434.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Service industriel



Gérald Tremblay
Chef de service

GT/sp

Rapport d'inspection du contrôle du programme
d'assainissement des eaux

1. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

No dossier : GT 7610 - 16 - 01 - 0161000
Date de la visite : 94/10/17
Nom : INDUSTRIES ADAMIN LTÉE (LES)
division de Canadian Chemical Coatings.
Adresse : 103 rue Baillargeon
Municipalité : Châteauguay
Personne contact : M. Adam, Steven J. titre : président
Personne rencontrée : Art. 53-54 de la L.A.D. titre : employé
Numéro de téléphone : (514) 692 - 8255
Numéro de télécopieur (Fax) : 692 - 5762

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Secteurs d'activités : Manufacture

Liste des produits fabriqués : Peintures, adhésifs.

Taux de production : 60000 kg / année

Horaire de production : 8 h/j ; 5 j/s ; 50 s/a

Liste des matières premières utilisées : → Résines : polyuréthane et epoxy

→ Solvant : toluène, MibK, MeK, Acétat d'éthyle

→ Pigments : Ti ; Cr ; Pb ; FeO₂ ; CaCO₃

Description des procédés de production : Mélange des pigments et des solvants

Broyage

Mise en contenant.

Nombre d'employés : 3

Débit d'eau utilisée et source d'approvisionnement : Municipalité Châteauguay

agueduct.

3. ACTES STATUTAIRES

Certificat d'autorisation ou autorisation

Date d'émission

Objet : _____

Objet : _____

Objet : _____

4. FICHE DE CONTRÔLE - ASSAINISSEMENT DE L'EAU

4.1. EFFLUENTS LIQUIDES

- Aucune effluent - l'eau utilisée pour le lavage des cuves est réutilisée dans le processus technologique.

A) Nature et disposition des rejets

N/A

Source (Ex.: procédé, pluvial)	Traitement (Ex.: physico- chimique, trappe à graisse)	Émissaire (Ex.: fosse, égout sanitaire)	Débit (m ³ /j)

B) Description des travaux effectués

N/A

C) Nature des déchets générés lors du traitement des eaux

N/A

D) Équipement de mesure

- Alimentation en eau : compteur : oui ___ non nombre _____

lecture : _____

- Rejet d'effluents liquides :
(équipements permanents)

N/A

- _____ canal de mesure
- _____ débitmètre
- _____ échantillonneur
- _____ enregistrement pH
- autre : _____

4.2. COMMENTAIRES

5. FICHE DE CONTRÔLE - ASSAINISSEMENT DE L'AIR

Équipement ou procédé producteur d'émissions : _____

<u>Nature des émissions</u>	<u>Équipement de traitement</u>	<u>En opération</u>
Particulaires : ___ oui	Chambre de sédimentation	oui ___ non ___
	Cyclone	oui ___ non ___
	<input checked="" type="checkbox"/> non Filtres à manche	oui ___ non ___
	Électrofiltres	oui ___ non ___
Gazeuses : ___ oui	Absorption (laveurs)	oui ___ non ___
	Absorption (charbon activé)	oui ___ non ___
	Rideaux d'eau (peinture)	oui ___ non ___
<input checked="" type="checkbox"/> non	Combustion	oui ___ non ___

Présence d'odeur : oui ___ non

COMMENTAIRES

6. FICHE DE CONTRÔLE - DÉCHETS DANGEREUX

6.1. CERTIFICAT D'AUTORISATION

- Responsable local _____
- Date du début des opérations de l'entreprise : 1980
- Date du début d'entreposage des déchets dangereux : 1984
- Date d'émission du certificat d'autorisation : _____ N/A
- Affichage à l'entrée du lieu : oui _____ non
- Entreposage sur des aires séparées : oui _____ non _____ N/A
- Plan à jour des points d'émission
possibles de contaminants oui _____ non
 - Transmis au MENVIQ : oui _____ non
- Registre d'inspection : oui _____ non
- Les normes de localisation prévues à l'article 26
du Règlement sur les déchets dangereux sont-elles
respectées? (Si non, pourquoi? Est-ce applicable?) Oui

6.2. ENTREPOSAGE INTÉRIEUR DANS DES CONTENANTS

- 1- Identification de l'aire d'entreposage : Remorque - Containeur
 - 2- Description et état du plancher : en bois - non étanche
sans joints moulés placée direct sur le sol.
 - 3- Présence de drain : oui _____ non
 - 4- Affichage sur l'aire d'entreposage : oui _____ non
 - 5- Accès limité à l'aire d'entreposage : oui +/- non _____
 - 6- Identification des contenants : oui _____ non
- Répondre aux questions 7 à 15 s'il y a entreposage dans un conteneur
- 7- Le conteneur est-il fait d'acier? oui _____ non trah #2.
 - 8- Le conteneur a-t-il des joints soudés en continu? oui _____ non
 - 9- Le conteneur a-t-il un fond imperméable? oui _____ non
 - 10- Le conteneur a-t-il une cuvette de rétention? oui _____ non
 - 11- Le conteneur est-il peint à l'intérieur et
à l'extérieur? oui non _____
 - 12- Le conteneur a-t-il un système de fermeture
à cadenas? oui non _____ pas de cadenas.
 - 13- Le conteneur peut-il être transporté par camion
ou par train? oui non _____
 - 14- Le conteneur a-t-il un système de ventilation? oui non _____
 - 15- Le conteneur est-il installé sur des blocs
de 20 cm? oui _____ non sur les roues
=> plus que
20 cm

Type de D.D.	Nombre et nature des contenants	Capacité par contenant	Quantité
Solvants usés.	60 sacs	45 gal	
Toluène	}	(205 l)	→ 12300 l
Méthylisobutyl.			

COMMENTAIRES

Art. 53-54 de la L.A.D. m'a déclaré que ces déchets sont accumulés pendant 10 années d'opérations de la compagnie, et qu'ils seront déposés bientôt. Si en 10 ans ont été placés 12300 l nous pouvons considérer que la compagnie place en moyenne 102,5 l par mois donc l'article 16 du RDD doit s'appliquer dans ce cas.

6.3. ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS DES CONTENANTS *N/A.*

- 1- Identification de l'aire d'entreposage : _____
- 2- Description et état du plancher : _____
- 3- Présence de drain : oui ___ non ___
- 4- Affichage sur l'aire d'entreposage : oui ___ non ___
- 5- Accès limité à l'aire d'entreposage : oui ___ non ___
- 6- Identification des contenants : oui ___ non ___
- 7- S'il y a entreposage dans des conteneurs, décrire le conteneur (référence, section, entreposage, intérieur, dans des contenants). _____

Type de D.D.	Nombre et nature des contenants	Capacité par contenant	Quantité

COMMENTAIRES

6.4. ENTREPOSAGE EN TAS

N/A

- 1- Identification de l'aire d'entreposage : oui non
- 2- Affichage sur l'aire d'entreposage : oui non
- 3- Accès limité à l'aire d'entreposage : oui non
- 4- Y a-t-il une protection?
(ex. : sous-membrane, abri, bâtiment) : oui non
- 5- Présence de drain : oui non
- 6- Présence de puits d'observation : oui non N/A
- 7- Description de la nature des déchets dangereux, de la quantité et du nombre de tas. _____

COMMENTAIRES

6.5. ENTREPOSAGE DANS DES LAGUNES

N/A

- 1- Identification de l'aire d'entreposage : _____
- 2- Dimension des lagunes : _____
- 3- Affichage sur l'aire d'entreposage : oui non
- 4- Accès limité à l'aire d'entreposage : oui non
- 5- Présence de puits d'observation : oui non
- 6- Description de la nature des déchets dangereux, de la quantité et du nombre de lagunes. _____

8. **CONCLUSION**

Cette manufacture génère des déchets dangereux qui sont entreposés non conforme.

Vue que la compagnie est en activité avant 15 octobre 1985 donc il agit d'un producteur existant et dans quel cas s'applique l'article 16 du R.D.L. Donc la compagnie est en infraction à cet article.

9. **RECOMMANDATIONS**

Emettre avis d'infraction pour le non respect de l'article 16 du R.D.L.

le contracté

Vue que cette compagnie génère des déchets dangereux et qu'elle est en activité après 1972 elle ne doit pas être autorisée en vertu de l'article 22 pour l'ensemble des opérations. ??

10. **VÉRIFICATION**

Inspecté par Calix Viñtola

Date : 94/10/19

Vérifié par YVES BERGERON

Date : 94/10/20

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

Préparer un avis d'infraction

- art 22 de la loi (opération sans C.A.)
- art 53 du R.D.L.



CERTIFIÉ

Longueuil, le 24 octobre 1994

AVIS D'INFRACTION

Les Industries Adamin ltée
103, rue Baillargeon
Châteauguay (Québec)
J6J 4Z2

N/Référence : G-7610-16-01-0161000

Objet : Non-respect de la Loi sur la qualité de l'environnement
et du Règlement sur les déchets dangereux au 101 rue Bail-
largeon à Châteauguay (Québec)

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 17 octobre 1994 par un fonc-
tionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons
constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la loi et
au règlement :

1. Exploitation d'une industrie sans certificat d'autorisation;
- Loi sur la qualité de l'environnement
• article 22.
2. Entreposage de plus d'un an de déchets dangereux;
- Règlement sur les déchets dangereux
• article 53.

...2

AVIS D'INFRACTION

- 2 -

N/Référence: G-7610-16-01-0161000

Le 24 octobre 1994

Nous vous demandons donc de nous soumettre un plan de la démarche effectuée d'ici au 21 novembre 1994.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec M. Calin Vintila au (514) 928-7607.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

Sylvie Côté
Sylvie Côté
Cheffe de service

SC/CV/lr